



Aerenzdallgemeng

## Vacance de poste

L'administration communale de la Vallée de l'Ernz se propose d'engager pour les besoins du service des régies

### **un salarié à tâche manuelle (m/f/d) dans la carrière D**

(autorisation ministérielle no 900/22 du 17 novembre 2022)

à plein temps et à durée indéterminée, rémunéré suivant le contrat collectif des ouvriers de l'Etat.

#### **Conditions d'admissibilité:**

- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (Luxembourgeois, Français et Allemand) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- jouir des droits civils et politiques et offrir les garanties de moralité requises ;
- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être obligatoirement détenteur du permis de conduire des classes B et BE (le permis de conduire de la classe D est considéré comme un avantage)
- le fait d'être détenteur d'une autorisation d'établissement (dans le secteur Horeca) peut être considéré comme un avantage.

#### **Missions :**

- Exécution de toute mission généralement quelconque relevant du service des régies y compris la conduite des véhicules du parc automobile et la confection de tombes ;
- Participation au service d'hiver et de déneigement ;
- Assurance de permanences en dehors des heures normales de service (soirs, weekends et jours fériés)

Cette énumération des tâches est non exhaustive et elle pourra être adaptée suivant les besoins du service.

La rémunération se fera suivant la convention collective des salariés de l'Etat – groupe de salaire D.

#### **Dossier de candidature :**

Pièces à joindre obligatoirement à la candidature :

- lettre de motivation manuscrite ;
- notice biographique détaillée (CV) avec photo récente;
- extrait récent de l'acte de naissance ;

AVIS AU PUBLIC



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz  
18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach



Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu



## Aerenzdallgemeng

- extrait du casier judiciaire datant de moins de 2 mois (bulletin no 3) ;
- copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- copie des certificats d'études et des qualifications professionnelles ;
- copie intégrale du permis de conduire ;

Avant l'engagement le futur salarié doit passer un examen médical constatant l'aptitude à exercer la fonction brigüée.

Pour toute information supplémentaire les intéressé(e)s peuvent s'adresser au service technique communal (M. Bob Welter, Tél. 621 498 198).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Les candidatures sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de la Vallée de l'Ernz, 18, rue de Larochette à L-7661 Medernach pour le mardi, 20 décembre 2022 à 17h00 au plus tard.



Medernach, le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le collège des bourgmestre et échevins,  
André Kirschten, *bourgmestre*,  
Bob Bintz, Jean-Pierre Schmit et Eugène Unsen, *échevins*.



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz  
18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach



Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu